TOUTE REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE, PAR QUELQUE PROCÉDÉ QUE CE SOIT, DES PRÉSENTES PAGES, EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE L'ÉDITEUR.
LOI DU 11 MARS 1957 SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
ARTICLES 1 ET 4 DU CODE PÉNAL
COPYRIGHT 1 JANVIER 2010 BY ÉDITIONS ROBERT LAFFONT, PARIS